

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Septembre 2014

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Chantal ARMENI - Denis AUGEZ - Henri BOUILLOUX - Michel CARRE - Emmanuel DARMEDRU - Valérie GOUTTE-TOQUET - Pascal KERAUDREN - Philippe PACCARD - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT- Frédéric MOREL - Marylène WILLAUMEZ - Gilles Berger .

Henri BOUILLOUX est désigné secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUEZ,
Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants,

Suite à la validation du compte rendu du Conseil du 02 septembre, Mr le Maire précise que les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau, l'assainissement et les déchets ménagers sont consultable dans le hall de la mairie et sur le site de la commune.

Présentation par la Communauté de Communes de l'étude d'optimisation du service de collecte

Mme Caroline Verne, chargée de mission environnement à la Communauté de Communes présente aux membres du Conseil Municipal, l'étude d'optimisation du service de collecte des déchets, menée par le bureau d'étude GIRUS.

Dans un premier temps l'état des lieux et le diagnostic du service de collectes des déchets sont présentés (collecte des déchets ménagers, collecte aux apports volontaires ou en déchetterie, répartition et évolution des tonnages collectés, coût du service...) ; dans un second temps, Caroline Verne présente les scénarii d'optimisation.

Le scénario retenu par la communauté de communes est la réorganisation de la collecte sélective (hors verre)-Une collecte des emballages et des journaux en mélange est prévue en porte à porte, 1 fois tous les 15 jours

Pour limiter les coûts d'acquisition de bacs, la collecte se fera avec des sacs jaunes mis à disposition par la collectivité.

Contrôle des bacs Roulants

Mme Caroline Verne fait le point du contrôle des bacs roulants réalisé sur la commune en juillet 2014.

Elle était assistée de deux conseillers municipaux : Mme Valérie Goutte-Toquet et Mr Michel Carré.

19% des bacs de la commune ont été contrôlés, soit 85 bacs.

21 bacs ont fait l'objet de remarques pour des déchets indésirables, dont les plus représentés: cartonnettes, papiers, emballages métalliques et bouteilles plastiques.

Un point est fait sur le contrôle des bacs dans les autres communes de la communauté.

Révision du PLU-Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure il se situe.

Il rappelle les motifs de cette révision, et expose notamment que Mr le Préfet a fait part d'une demande de mise en compatibilité en date du 16 décembre 2009 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T).

Les principaux motifs d'incompatibilité portent sur :

- la localisation des zones à urbaniser : Le SCOT demande aux communes de concentrer leurs extensions urbaines sur un nombre limité de pôles définis en annexe du document d'orientations générales.

- la réalisation de logements sociaux et la diversification de l'offre : Le SCOT demande aux PLU d'exposer les orientations en matière de mixité sociale, les objectifs chiffrés et les moyens retenus pour les atteindre.

Monsieur le Préfet a ainsi invité la commune à engager une procédure de révision de son PLU.

Le Conseil Municipal a prescrit cette révision par délibération du 26 avril 2011.

Monsieur le Maire conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, présente au Conseil Municipal, les éléments propres à ouvrir le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable mentionné à l'article L.123-1 du code de l'urbanisme.

L'enjeu du PADD est de poser les bases du devenir de la commune pour les 10 prochaines années à travers 6 grandes orientations :

1. Permettre un développement urbain en phase avec le profil rural de la commune, tout en maîtrisant l'espace.
2. Maintenir la qualité du cadre de vie des habitants.
3. Promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel dans le respect d'un développement durable.
4. Organiser et sécuriser l'ensemble des modes de déplacements.
5. Préserver l'économie locale et mettre en place un règlement afin d'assurer son devenir
6. Assurer un mode de gestion durable de territoire face aux préoccupations environnementales

Le SCOT Bourg Bresse Revermont, approuvé en 2007 et modifié en juillet 2012, à travers son projet d'aménagement et de développement durable souhaite « Un développement maîtrisé et structuré du territoire ».

Le développement en extension de l'urbanisation se fera essentiellement autour de trois bourgs principaux : Bohas, Rignat et Vessignat.

Monsieur le Maire rappelle la tenue de la réunion publique de présentation du projet d'aménagement et de développement durable qui s'est déroulée le vendredi 05 septembre.

Il fait référence aux interventions qui se sont tenues lors de cette réunion ainsi qu'aux observations qui ont été inscrites dans le cahier d'observation mis à disposition du public pendant toute la durée de l'étude de révision du PLU et que tout conseiller municipal ou citoyen peut consulter.

Il resitue les observations dans le contexte du PADD.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera affichée en mairie durant 1 mois et transmise à Monsieur le Préfet.

DIA consorts Pereyron

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Philippe Guerrin, Notaire à Mezériat. Cette demande porte sur une parcelle bâtie cadastrée A 837, (1835 m2) située en zone Uau.

Deux autres parcelles sont indiquées dans la DIA, mais ne sont pas concernées par le droit de préemption car situées en zone N.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

DIA Vente Messere.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'aliéner émanant de Maître Bruce DEBLY, Notaire à Trévoux.

Cette demande porte sur trois parcelles situées en zone U, situées à Moinans « Rue du Four »:

- la parcelle non bâtie cadastrée A 819 (34 m2).
- la parcelle bâtie cadastrée A 820 (228m2)
- la parcelle bâtie cadastrée A 827 (213m2)

Monsieur le Maire rappelle d'une part que la parcelle A 819, étant séparée par une voie doit faire l'objet d'une DIA distincte, et que d'autre part, le Conseil Municipal s'est déjà prononcé lors du conseil du 12 novembre 2013, sur l'acquisition de la parcelle A 819.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ne souhaite pas préempter sur les parcelles A 820 et A 827, et maintient sa décision d'acquérir la parcelle A 819.

Vente de véhicule par le Conseil Général.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général met en vente des véhicules, engins et matériels aliénés.

Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune d'une remorque qui pourrait servir à transporter des barrières de sécurité que la commune envisage d'acquérir pour les manifestations.

Deux remorques sont mises en vente au prix de 300€ et 500€, et seront attribuées au plus offrant.

Monsieur le Maire a examiné ces deux biens avec Luis Monteiro, agent communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'acquérir une remorque et propose au Conseil Général :

-pour la remorque Bouveret référencée sous le N° 31, le prix de 1000€.

-pour la remorque panneaux mandrinoise sous le N° 38, le prix de 500€.

Convention de servitude avec ERDF.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée entre ERDF et la Commune concernant la pose du poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée B 688, située « En Charnet » à Bohas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre ERDF et la commune, chez Maître Franck Lamberet, notaire à Bourg-en-Bresse.

Location du garage de Bohas

Monsieur Chalamel, artisan peintre à Bohas, nous a fait part par courrier de son souhait de louer le garage de Bohas (bâtiment de l'ancienne école), au cas où le locataire actuel mettrait fin à son bail.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le garage est actuellement loué 50€ mensuel et fait l'objet d'un bail précaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la location du garage à Mr Chalamel, sous forme d'un bail précaire, si le locataire actuel met fin au bail précaire en cours.

Courrier de Mme Sahut

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Sahut, qui signale la dangerosité de la Rue des Deux Fours à hauteur de l'entreprise des Transports du Revermont.

Cap 3B : Invitation conférence des Maires.

CAP 3 B organise une conférence des Maires le jeudi 02 octobre, pour permettre aux élus de partager, d'échanger sur les enjeux territoriaux. Les maires peuvent être accompagnés de conseillers municipaux.

Don au CCAS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux dons au CCAS :

Mr et Mme Michel Carré : don de 50€ à l'occasion du mariage de leur fille Emelina.

Mr et Mme Paccard don de 60€.

Remerciements

Monsieur Le Maire communique au Conseil Municipal les remerciements adressés par Frédéric et Delphine Morel Touraine, à l'occasion de leur mariage.

Route Fleurie du Revermont

La remise des prix aura lieu vendredi 10 octobre à Chavannes sur Suran. Tous les bénévoles du fleurissement ont reçu une invitation.

Bulletin Municipal

La réalisation est en cours : prochaine réunion de la commission le 14 octobre.

Agorespace

Une réunion de présentation aux élus, aux instituteurs de l'école de Bohas et à l'équipe d'animation du centre de loisirs aura lieu mercredi 1^{er} octobre à 14h.

Une demande est faite pour mettre en place un range vélo sur le site.

Abri-bus des Teppes

L'abri bus des Teppes a perdu une partie du toit, et devient obsolète. Des demandes de devis vont être demandées pour le remplacer.

Place de Meyriat

Une demande de range vélo et un banc a été faite, et sont en cours d'examen.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**